

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

**2025/49**

***Commune de PLOUISY***

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Réunion du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents :** Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

**Absents :** Stéphanie SEBILLE

**Secrétaire de séance :** Aurélie LE SAOUT

**2025 - 49 : Adoption des tarifs municipaux 2026**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

Pour l'année 2026, le comité finances qui s'est réuni le 5 novembre dernier propose de retenir une augmentation des tarifs de + 1.50 % afin de suivre l'inflation de l'année 2025.  
Une augmentation de 2 % avait été appliquée l'année dernière.

Il est proposé de fixer les nouveaux tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

**TARIFS 2026 DES PRESTATIONS MUNICIPALES**

Location des équipements	Tarifs 2025	Tarifs 2026
<b>Salle Lann Vihan</b>		
<b>Activités à l'année</b>		
Associations extérieures : forfait annuel 1h/semaine (hors vacances scolaires)	385.00 €	<b>391 .00 €</b>
Associations extérieures : 1h	8.00 €	<b>8.00 €</b>
<b>Evènements</b>		
Ass. générale - Arbre de Noël extérieur	348.00 €	<b>353.00 €</b>

Réunion	273.00 €	<b>277.00 €</b>
Spectacles - variétés - lotos	348.00 €	<b>353.00 €</b>
Bal, fest noz	565.00 €	<b>573.00 €</b>
Associations à caractère social	259.00 €	<b>263.00 €</b>
Activités commerciales (par jour)	421.00 €	<b>427.00 €</b>
Associations culturelles (théâtre)	199.00 €	<b>202.00 €</b>
Associations extérieures (repas)	348.00 €	<b>353.00 €</b>
Cérémonie d'enterrement	Gratuité	<b>Gratuité</b>
Majoration de + 25% pour les fêtes de fin d'année. Considéré comme un week end		
<b>Restauration</b>		
Personnes habitant la commune/Jour (en semaine)	322.00 €	<b>327.00 €</b>
Personnes extérieures à la commune/Jour (en semaine)	511.00 €	<b>519.00 €</b>
Personnes habitant la commune/Week-end	410.00 €	<b>416.00 €</b>
Personnes extérieures à la commune/Week-end	625.00 €	<b>634.00 €</b>
Personnes extérieures 3 jours	721.00 €	<b>732.00 €</b>
Habitant de la commune 3 jours	495.00 €	<b>502.00 €</b>
<b>Apéritifs</b>		
Personnes habitant la commune	106.00 €	<b>108.00 €</b>
Personnes extérieures	139.00 €	<b>141.00 €</b>
<b>Forfait nettoyage</b>		
Caution demandée	181.00 €	<b>184.00 €</b>
<b>Forfait chauffage</b>		
Participation	30.00 €	<b>32.00 €</b>
<b>Vaisselle</b>		
Remplacement du couvert manquant/cassé	1.17 €	<b>1.19 €</b>
Remplacement d'un verre, d'une tasse à café, d'une assiette	3.62 €	<b>3.67 €</b>
<b>Caution (toutes locations)</b>	1 066.00 €	<b>1 082.00 €</b>
<b>Caution sono (non demandée aux associations locales)</b>	533.00 €	<b>541.00 €</b>
<b>Caution vidéo projecteur</b>	267.00 €	<b>271.00 €</b>
Remplacement de badge perdu, non restitué	11.00 €	<b>11.00 €</b>
<b>La mise à disposition de la salle Lann Vihan est gratuite pour les associations communales.</b>		
<b>La location de la vaisselle est incluse dans les tarifs</b>		
<b>Boulodrome</b>		
Plouysiens	Gratuité	<b>Gratuité</b>
Extérieurs	49.00 €	<b>50.00 €</b>
<b>Salle des sports</b>		
Plouysiens	Gratuité	<b>Gratuité</b>

Extérieurs 1 heure	10.00 €	<b>10.00 €</b>
Extérieurs forfait 10 heures	60.00 €	<b>61.00 €</b>
Extérieurs forfait 20 heures	97.00 €	<b>98.00 €</b>
Eclairage/heure	2.14 €	<b>2.17 €</b>
Etablissements scolaires 1 heure	10.20 €	<b>10.35 €</b>
<b>Cours de tennis extérieur</b>		
Plouysiens	Gratuité	<b>Gratuité</b>
Plouysiens/ Extérieurs – Badge perdu	11.00 €	<b>11.00 €</b>
Extérieurs 1 heure	10.00 €	<b>10.00 €</b>
Extérieurs forfait 10 heures	60.00 €	<b>61.00 €</b>
Extérieurs forfait 20 heures	97.00 €	<b>98.00 €</b>
<b>Salle de réunion 3 (ancienne 4eme classe)</b>		
Associations et organismes extérieurs à la commune	60.00 €	<b>61.00 €</b>
<b>Salle de motricité - nouvelle école maternelle</b>		
1 séance	20.00 €	<b>20.00 €</b>
<b>Tables et chaises</b>		
Plouysiens - Prêt	Gratuité	<b>Gratuité</b>
Plouysiens – caution de 1 à 10 tables	306.00 €	<b>311.00 €</b>
Plouysiens – caution de 11 à 20 tables	612.00 €	<b>621.00 €</b>
<b>Restaurant scolaire</b>		<b>Tarifs 2025</b>
Enfants/ repas	2.92 €	<b>2.96 €</b>
Adultes/ repas	7.32 €	<b>7.43 €</b>
<b>Garderie périscolaire (Toute demi-heure débutée est facturée)</b>		<b>Tarifs 2025</b>
Premier 1/4h de 7h15 à 7h30	0.40 €	<b>0.72 €</b>
Demi-heure de garderie	0.71 €	<b>0.72 €</b>
Goûter de 16H30	0.71 €	<b>0.72 €</b>
Petit déjeuner	0.33 €	<b>0.72 €</b>
<b>Redevance d'occupation du domaine public</b>		<b>Tarifs 2025</b>
Redevance mensuelle	1.02 €	<b>1.04 €</b>
<b>Concessions cimetière</b>		<b>Tarifs 2025</b>
<b>Cimetière</b>		
15 ans	60.00 €	<b>61.00 €</b>
30 ans	120.00 €	<b>122.00 €</b>
50 ans	200.00 €	<b>203.00 €</b>
<b>Colombarium</b>		
Cavurne - Achat	Prix d'achat	<b>Prix d'achat</b>
Cavurne – Concession 15 ans	60.00 €	<b>61.00 €</b>

Sycomore - Achat	Prix d'achat	<b>Prix d'achat</b>
Sycomore – Concession 15 ans	60.00 €	<b>61.00 €</b>
<b>Jardin du souvenir</b>		
Plaque funéraire	40.00 €	<b>41.00 €</b>
<b>Coût horaire intervention des services techniques</b>	Tarifs 2025	<b>Tarifs 2026</b>
Coût horaire agent communal	47.00 €	<b>48.00 €</b>
Coût horaire agent communal le dimanche et jours fériés ou nuit (18 H – 8H)	76.50 €	<b>78.00 €</b>
Coût horaire tractopelle avec un agent communal	90.00 €	<b>91.00 €</b>
Coût horaire camion avec un agent communal	79.00 €	<b>80.00 €</b>
<b>Tout heure commencée est due.</b>		
<b>Busage</b>	Tarifs 2025	<b>Tarifs 2026</b>
/mètre	61.00 €	<b>62.00 €</b>
<b>Terre végétale</b>	Tarifs 2025	<b>Tarifs 2026</b>
/mètre cube	6.12 €	<b>6.21 €</b>
<b>Elagage - broyage</b>	Tarifs 2025	<b>Tarifs 2026</b>
Elagage (par heure TTC)	<b>193.00 €</b>	<b>196.00 €</b>
Broyage (par heure TTC)	<b>321.00 €</b>	<b>326.00 €</b>
Coupe - élagage - rangement - broyage avec récupération au bénéfice de la Mairie (par ml)	3.06 €	<b>3.11 €</b>
<b>Impressions</b>	Tarifs 2025	<b>Tarifs 2026</b>
<b>Noir et blanc (par feuille)</b>		
1 000 Photocopies aux Associations	Gratuité	<b>Gratuité</b>
A4	0.15 €	<b>0.15 €</b>
A3	0.30 €	<b>0.30 €</b>
A4 R/V	0.30 €	<b>0.30 €</b>
A3 R/V	0.60 €	<b>0.60 €</b>
<b>Couleur (par feuille)</b>		
A4	0.50 €	<b>0.50 €</b>
A3	1.00 €	<b>1.00 €</b>
A4 R/V	1.00 €	<b>1.00 €</b>
A3 R/V	2.00 €	<b>2.00 €</b>
<b>Evénements agents / élus</b>	<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026</b>
<b>Agents</b>		
Naissance/Adoption par enfant	76.50 €	<b>78.00 €</b>
Mariage/PACS	76.50 €	<b>78.00 €</b>
Décès	60 € (fleurs) + parution presse (Ouest France – Le Télégramme)	

Décès conjoint(e), enfant, père, mère	60 € (fleurs) + parution presse (Ouest France – Le Télégramme)	
Retraite 0-10 ans	92.00 €	<b>93.00 €</b>
Retraite 10-15 ans	117.00 €	<b>119.00 €</b>
Retraite + 15 ans	143.00 €	<b>145.00 €</b>
Retraite – Cadeau conjoint	36.00 €	<b>37.00 €</b>
Médailles	Achat médaille + 47 €	
Départ pour mutation	56.00 €	<b>57 €</b>
<b>Elus en exercice</b>		
Décès	60 € (fleurs) + parution presse (Ouest France – Le Télégramme)	
Décès conjoint(e), enfant, père, mère	60 € (fleurs) + parution presse (Ouest France – Le Télégramme)	
<b>Anciens élus</b>		
Décès	60 € (fleurs) + parution presse (Ouest France – Le Télégramme)	
<b>Médiathèque</b>		<b>Tarifs 2025</b>
Adhésion famille annuelle	17.00 €	<b>17.00 €</b>
Adhésion individuelle annuelle	11.00 €	<b>11.00 €</b>
Adhésion vacances	6.00 €	<b>6.00 €</b>
Ouvrages perdus ou abimés	Prix de revient	<b>Prix de revient</b>

*Vu l'avis du Comité Finances du 5 novembre 2025,*

*Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :*

- *DECIDE D'APPLIQUER les tarifs tels que figurant au tableau ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Rémy GUILLOU



La secrétaire de séance  
Aurélie LE SAOUT

A large, flowing handwritten signature of Aurélie Le Saout is written across the page, overlapping the text and the official stamp area.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

**2025/50**

***Commune de PLOUISY***

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Réunion du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents :** Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

**Absents :** Stéphanie SEBILLE

**Secrétaire de séance :** Aurélie LE SAOUT

**2025 – 50 : Admission en non-valeur de créances irrecoúvrables**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

Lorsqu'une créance paraît irrécouvrable en raison de la situation de son débiteur (insolvabilité) ou de l'échec du recouvrement, le comptable peut demander l'admission en non-valeur de la créance. La décision d'admission en non-valeur relève du conseil municipal. C'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Pour autant, l'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Par courrier en date du 10 octobre 2025 Madame la Trésorière expose qu'elle n'a pu recouvrer les titres portés dans un état joint pour un montant total de 5 117.97 €.

Le comité finances a examiné les créances et propose de d'admettre en non valeur les créances suivantes :

- Exercice 2013 : frais de cantine garderie – reste inférieur au seuil poursuite : 25.87 €
- Exercice 2016 : frais de cantine garderie – reste inférieur au seuil poursuite : 6.00 €
- Exercice 2017 : produit de gestion courante - poursuite sans effet : 84.00 € + 181.79 €
- Exercice 2019 : frais de cantine garderie – combinaison infructueuse d'actes : 34.54 €

- Exercice 2020 : produit gestion courante – PV de carence : 12.41 €
- Exercice 2022 : revenus immeuble - reste inférieur au seuil poursuite : 0.07 €
- Exercice 2024 : frais de cantine garderie – personne disparue : 135.00 €

Le comité finances a émis un avis négatif sur l'admission en non valeur des créances suivantes :

- Exercice 2022 et 2023 : frais de cantine garderie : 830.53 €. La personne a un échéancier de remboursement.
- Exercice 2014 et 2017 : frais d'élagage : 3 807.76 €. La commune travaille avec les services des finances pour une saisie des biens.

*Vu l'avis du Comité Finances du 5 novembre 2025,  
Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 10 10 2025,*

*Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :*

- **DECIDE DE STATUER sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :**

*Exercice 2013 : montant de 25.87 €*

*Exercice 2016 : montant de 6.00 €*

*Exercice 2017 : montant de 265.79 €*

*Exercice 2019 : montant de 34.54 €*

*Exercice 2020 : montant de 12.41 €*

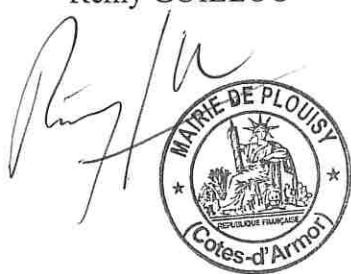
*Exercice 2022 : montant de 0.07 €*

*Exercice 2024 : montant de 135.00 €*

- **DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 479.68 €,**
- **DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Rémy GUILLOU



La secrétaire de séance  
Aurélie LE SAOUT

A handwritten signature of Aurélie Le Saout is shown, appearing to be "Le Saout".

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

2025/51

*Commune de PLOUISY*

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

Réunion du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents :** Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

**Absents :** Stéphanie SEBILLE

**Secrétaire de séance :** Aurélie LE SAOUT

**2025 – 51 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Il s'agit de pouvoir procéder à des engagements et paiements de dépenses d'investissement urgentes et non prévues avant le vote du budget primitif 2026.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 remboursement d'emprunt) = 1 100 600.56 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 275 150.14 €, soit 25% de 1 100 600.56 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<b>21 – Immobilisations corporelles</b>		
2152 – Installations de voirie	2 000 €	<i>Panneaux de signalisation</i>
2158 – autres installations, matériel et outillage techniques	5 000 €	<i>Matériels service techniques</i>
2183 – Matériel informatique	2 000 €	
2184 – Matériel de bureau et mobilier	2 000 €	
2188 – Autres matériels	5 000 €	<i>Autres matériels (restaurant scolaire / salle des fêtes)</i>
<b>23 – Immobilisations en cours</b>		
231 – Travaux en cours	200 000 €	
231 – Travaux en cours (voirie)	59 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>275 000 €</b>	

Total inférieur au plafond autorisé de 275 150.14 €.

Le comité finances du 5 novembre 2025 a émis un avis favorable.

*Vu l'avis du Comité Finances du 5 novembre 2025,*

*Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :*

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessus*

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Rémy GUILLOU



La secrétaire de séance  
Aurélie LE SAOUT

A handwritten signature of Aurélie Le Saout is written in cursive across the page.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

**2025/52**

***Commune de PLOUISY***

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Réunion du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents :** Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

**Absents :** Stéphanie SEBILLE

**Secrétaire de séance :** Aurélie LE SAOUT

**2025 – 52 : Recensement 2026 – recrutement et rémunérations des agents recenseurs**

*Rapporteur Mireille LE PESSOT*

Le prochain recensement de la population de Plouisy aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2026. Ce recensement qui a lieu tous les 5 ans est sous la responsabilité de l'Etat mais sa réalisation repose la commune en partenariat très étroit avec l'INSEE.

La dotation de l'Etat a été fixée à 3 609 € au titre de la dotation forfaitaire de recensement qui sera versée en 2026.

Le Maire, responsable du recensement, doit désigner un coordonnateur communal et recruter les agents recenseurs.

Le coordonnateur communal est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Il encadre les agents recenseurs.

Les agents recenseurs sont chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numérotier et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Pour Plouisy, 4 agents recenseurs sont nécessaires. Ils seront recrutés sous forme d'un CDD accroissement temporaire d'activités.

Il est proposé de fixer les modalités de rémunérations des agents recenseurs comme suit :

- 2.00 € brut par feuille de logement
- 1.50 € brut par bulletin individuel
- 100.00 € brut pour les 2 demi-journées de formation
- 200.00 € pour la tournée de reconnaissance
- 70.00 € brut d'indemnité kilométrique pour le secteur 5 et 200.00 € brut pour les secteurs 1, 4 et 6/7
- 200.00 € de prime de fin de mission.

**Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité**

**Vu l'avis du Comité Finances du 5 novembre 2025,**

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,**
- **DESIGNE un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à créer 4 postes temporaires d'agents recenseurs sous la forme de contrats pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 2 mois,**
- **FIXE comme suite la rémunération versée aux agents recenseurs :**
  - 1.50 € brut par bulletin individuel
  - 2.00 € brut par feuille de logement
  - 100 € brut pour les deux demi-journées de formation
  - 200.00 € brut pour la tournée de reconnaissance
  - 70.00 € brut d'indemnité kilométrique pour le secteur 5 et 200.00 € pour les secteurs 1, 4 et 6/7
  - 200.00 € brut de prime de fin de mission

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Rémy GUILLOU



La secrétaire de séance  
Aurélie LE SAOUT



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

2025/53

***Commune de PLOUISY***

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Réunion du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents :** Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

**Absents :** Stéphanie SEBILLE

**Secrétaire de séance :** Aurélie LE SAOUT

**2025 - 53 – Avenants aux lots n° 9 peinture du marché de rénovation de la salle de vie communale et d'aménagement du parvis de la place de la Mairie**

*Rapporteur : Xavier LE GUEN*

Par délibération en date du 22 12 2023, le lot 9 : peinture du marché de rénovation de la salle de vie communale et réaménagement du parvis a été attribué à l'entreprise Armor Peinture pour un montant de 8 550.00 € HT.

A la suite de réajustement sur des travaux de lasure bois en extérieur et de peinture sur les murs béton et plafonds des sanitaires publics, il est proposé de conclure un avenant n°1 avec l'entreprise Armor Peinture pour réduire le montant de travaux de – 1 183.88 € HT.  
Le nouveau montant du lot 9 – peinture s'élèverait à 7 366.12 € HT.

Le comité finances du 5 novembre a émis un avis favorable.

*Vu la délibération du 22 06 2022 sur le choix du maître d'œuvre pour la construction de la salle de vie communale,*

*Vu la délibération du 16 12 2022 sur le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du parvis de la mairie,*

*Vu la délibération du 20 12 2023 portant attribution aux entreprises du marché de rénovation de la salle de vie communale et de l'aménagement du parvis de la mairie,  
Vu l'avis du Comité Finances du 5 novembre 2025,*

*Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :*

- *DECIDE de conclure un avenant n°1 avec l'entreprise Armor Peinture pour le lot n°9 : peinture du marché de rénovation de la salle de vie communale et d'aménagement du parvis de la mairie ci-après détaillé /*

<i>Marché initial</i>	<i>= 8 550.00 € HT</i>
<i>Avenant n°1</i>	<i>= - 1 183.88 € HT</i>
<i>Nouveau montant du marché</i>	<i>= 7 366.12 € HT</i>

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,*
- *DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.*

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Rémy GUILLOU


La secrétaire de séance  
Aurélie LE SAOUT



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

2025/54

**Commune de PLOUISY**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Réunion du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents :** Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

**Absents :** Stéphanie SEBILLE

**Secrétaire de séance :** Aurélie LE SAOUT

**2025 - 54 : Fixation du prix de vente du bois à Bocagénèse pour 2025**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

La SCIC Bocagénèse prend en charge le broyage du bois issu des campagnes d'élagage de la commune pour produire des plaquettes bois pour le chauffage qu'elle revend ensuite.

Le bois est vendu par la commune à la SCIC Bocagénèse pour un prix négocié. Il est proposé de valider le prix de vente de la tonne de bois pour cette année 2025 à 31.04 € HT.

Pour l'année 2025 un tonnage de 26.42 tonnes a été produit. La recette pour la commune est estimée à 820.20 € HT.

*Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité VALIDE le prix de vente du bois à Bocagénèse à 31.04 € HT la tonne.*

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Rémy GUILLOU



La secrétaire de séance  
Aurélie LE SAOUT

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

**2025/55**

***Commune de PLOUZY***

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Réunion du 26 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents :** Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

**Absents :** Stéphanie SEBILLE

**Secrétaire de séance :** Aurélie LE SAOUT

**2025 - 55 : Cession de la parcelle cadastrée A864 à Kerprigent – régularisation sur le prix**

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

Un habitant de Kerprigent avait demandé à acquérir une portion d'une ancienne voie communale qui n'était plus affecté à l'usage du public.

La délibération n°2019-60 du 15 novembre 2019 avait acté la cession de la parcelle cadastrée A864 située à Kerprigent d'une superficie de 876 m<sup>2</sup> au profit de Madame DELVILLER à titre gratuit.

La cession à titre gratuit était justifiée par le fait que la parcelle cédée n'avait aucune valeur vénale (chemin en broussaille inutilisable) alors que l'acquéreur doit procéder au bornage du terrain et supporte les frais de rédaction d'acte.

Or la cession à titre gratuit n'est plus autorisée. Il est donc nécessaire de modifier la délibération et fixer un prix de vente.

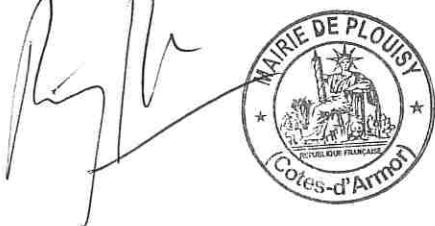
Il est proposé de fixer le prix de vente à la somme de 1 € afin de permettre la vente et clôturer ce dossier.

*Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité APPROUVE la cession de la parcelle communale cadastrée A864 située à Kerprigent d'une contenance de 876 m<sup>2</sup> au profit de Madame DELVILLER pour la somme de 1 €.*

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,  
Rémy GUILLOU

La secrétaire de séance  
Aurélie LE SAOUT



A handwritten signature of Aurélie Le Saout is written in cursive across the page.